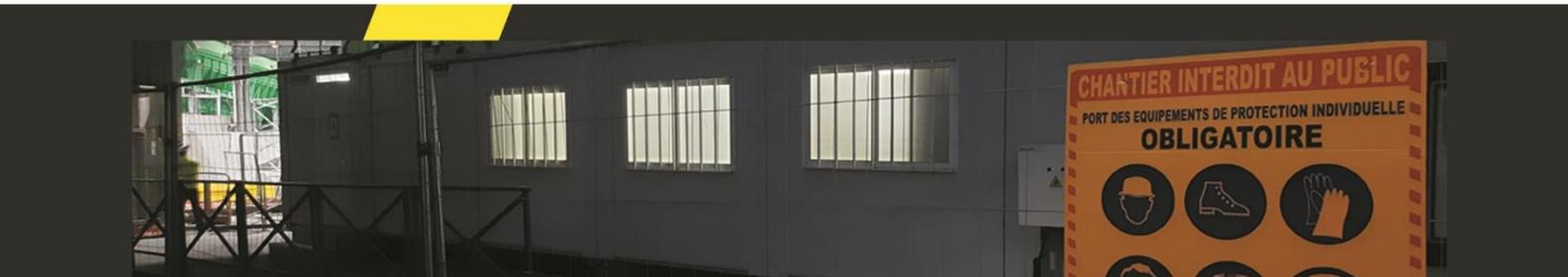




# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2021



# TABLE DES MATIERES

.....	1
<b>LE SIDOMPE .....</b>	<b>4</b>
Les compétences .....	4
Statuts.....	5
Trésorier .....	5
Le territoire.....	6
Le Sidompe et ses collectivités territoriales.....	7
Caractéristiques du territoire .....	7
Répartition des compétences exercées .....	7
Elus locaux.....	8
Agents territoriaux .....	8
Les déchets pris en charge par le Sidompe .....	10
<b>CHIFFRES CLEFS ET PRINCIPAUX MARCHÉS .....</b>	<b>11</b>
<b>L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE.....</b>	<b>12</b>
Tonnages de déchets traités .....	13
Les tarifs d'incinération au 1 <sup>er</sup> avril 2021 .....	13
La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) .....	13
Valoriser les déchets résiduels .....	14
Production de chauffage urbain.....	14
Générer de l'électricité.....	15
Valoriser les matériaux issus de l'incinération.....	16
Tonnages des REFIOM et MACHEFERS.....	16
Valoriser les mâchefers .....	16
Eliminer les REFIOM .....	16
Contrôler les rejets atmosphériques.....	17
<b>LE CENTRE DE TRI .....</b>	<b>18</b>
La capacité du centre tri.....	19
Tonnages entrants au centre de tri.....	19
Les tarifs au 1 <sup>er</sup> avril 2021.....	19
Les caractérisations .....	19
<b>LA SENSIBILISATION ET LA PREVENTION.....</b>	<b>22</b>
L'insertion professionnelle .....	22
Les visites pédagogiques .....	22
L'accompagnement à l'extension des consignes de tri.....	23

<b>LES SOUTIENS FINANCIERS.....</b>	<b>24</b>
La vente des matériaux recyclables .....	24
Les soutiens CITEO.....	25
Les soutiens du papier.....	25
Les soutiens des emballages recyclables.....	25
Les soutiens du mobilier.....	28
Caractéristiques du contrat 2019 - 2023.....	28
<b>LES ELEMENTS FINANCIERS .....</b>	<b>30</b>
Le compte administratif 2021 .....	30
<b>CONCLUSIONS.....</b>	<b>31</b>
Les performances de recyclage .....	31
Performances soutenues par CITEO.....	31
Les bénéfices environnementaux du recyclage .....	32
<b>LEXIQUE.....</b>	<b>33</b>

# LE SIDOMPE

## Les compétences

Depuis 1961, le SIDOMPE traite et valorise les déchets ménagers de ses collectivités. Sa gestion exigeante l'amène à évoluer constamment pour améliorer ses capacités de traitement et ses performances environnementales.

## Statuts

De par ses statuts, le SIDOMPE a pour objet la création et l'exploitation d'**installations de traitement de déchets ménagers** et autres déchets assimilés, ainsi que de végétaux, des collectivités adhérentes.

Ce traitement concerne notamment le stockage, le tri, l'incinération, la valorisation matière et énergétique...

Le SIDOMPE conserve la possibilité d'organiser, éventuellement, la collecte des déchets sous toutes ses formes, chaque collectivité ayant la faculté d'adhésion, ou non.

Depuis 2015, le SIDOMPE a décidé, par délibération, de modifier ses statuts afin d'organiser et de prendre en charge financièrement, le **transport aller/retour en autocar** des groupes de personnes (adultes et/ou enfants) pour des visites pédagogiques. Ces visites sont effectuées ou organisées par les mairies, les établissements scolaires, de ses collectivités sur son site de Thiverval-Grignon (ZA du Pont Cailloux – 4 Route des Nourrices)

## Trésorier

Les fonctions du Trésorier du Sidompe sont exercées par le **Trésorier Principal de Montfort l'Amaury** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

Trésorerie Principale de Montfort l'Amaury

1 rue des Combattants

78490 MONTFORT-L'AMAURY

## 2021

Optimisation du centre de tri pour l'extension des consignes de tri

## 2018

Le centre de Valorisation des déchets devient une Unité de Valorisation Energétique.

## 2015

Prise en charge financière du transport pour les adhérents afin de favoriser les visites pédagogiques du centre de tri.

## 2014

Création de l'exposition « La Grande Aventure du Recyclage » et travaux d'extension des locaux administratifs.

## 2008

Ouverture du centre de tri.

## 2004

Le SIDOMPE devient un syndicat mixte regroupant des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

31 décembre 2004. Transformation validée par arrêté inter préfectoral des 5 juin et 23 juillet 2004.

## 1984

L'usine devient un Centre de Valorisation.

## 1974

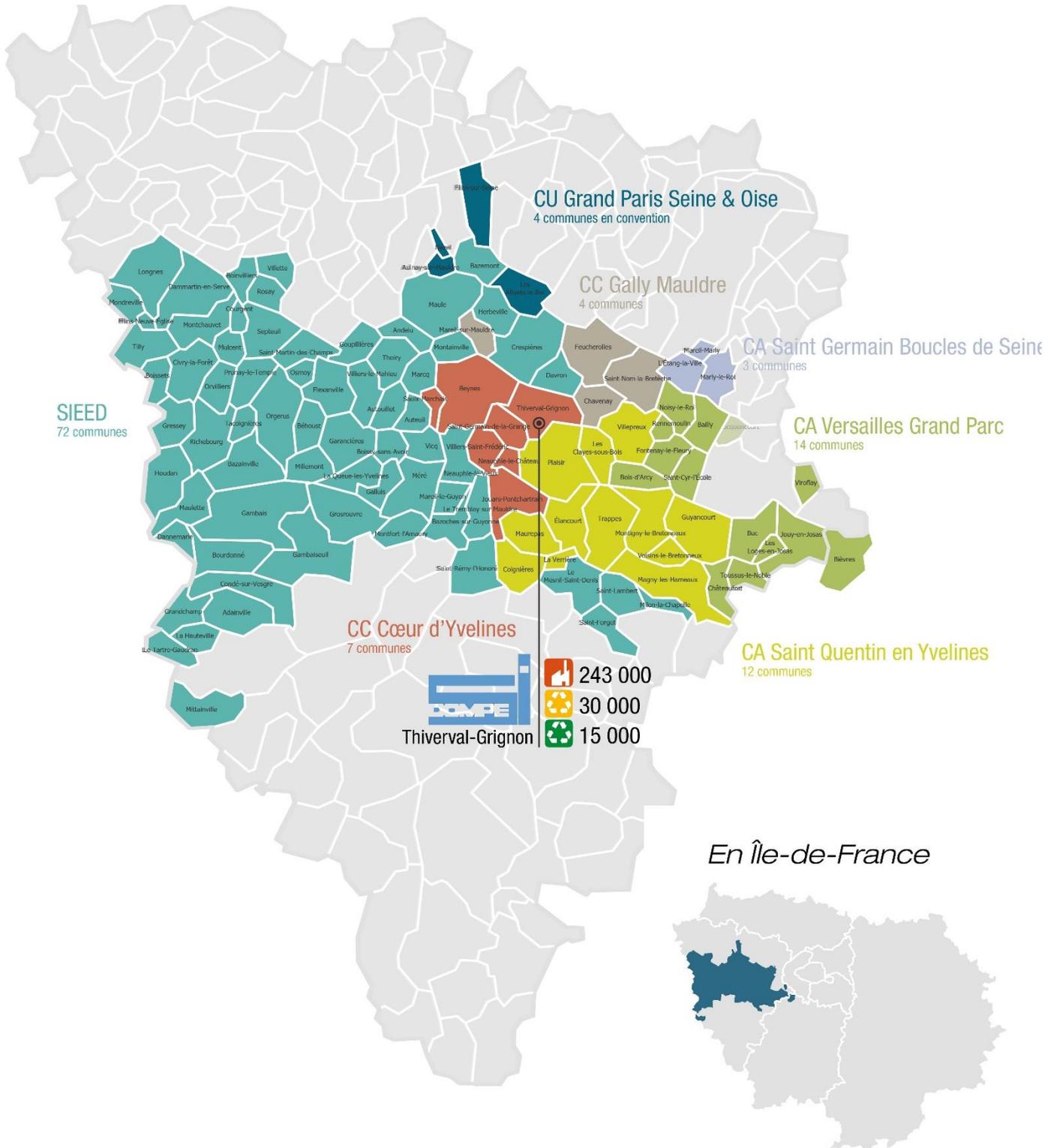
Ouverture de l'usine d'incinération.

## 1961

8 communes des Yvelines se regroupent pour créer et exploiter une décharge contrôlée d'ordures ménagères.

Arrêté préfectoral du 4 mars 1961 - Bois-d'Arcy, Les Clayes-sous-Bois, Elancourt, Fontenay-le-Fleury, Neauphle-le-Vieux, Noisy-le-Roi, Plaisir et Villepreux.

# Le territoire



## Capacités autorisées

- Incinération
- Centre de tri
- Verre



© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF  
Sources : L'Institut Paris Region, ORDIF



## Le Sidompe et ses collectivités territoriales

Le Sidompe traite les déchets ménagers et assimilés de 116 communes, regroupant 469 645 habitants (estimation INSEE population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2021).

Parmi les 7 collectivités du territoire, 6 sont adhérentes pour 112 communes et 1 collectivité (Communauté Urbaine GRAND PARIS SEINE ET OISE) a signé une convention de traitement des déchets pour 4 de ses communes.

La dernière composition du territoire du Sidompe a été actée par l'arrêté préfectoral n°78-2021-12-30-00008 du 30 décembre 2021.

Le territoire du Sidompe est très hétérogène. La moitié de la superficie est constituée de communes rurales, mais plus des trois quarts de la population réside en zone semi-urbaine et urbaine.

### Caractéristiques du territoire

	Nombre de communes	% d'habitat collectif 2020	Nombre de communes du Sidompe	NOMBRE D'HABITANTS POPULATION MUNICIPALE INSEE au 01.01.2021	Part de population / Sidompe
<b>COLLECTIVITES ADHERENTES</b>					
SAINT QUENTIN EN YVELINES CA	12	62 %	12	228 312	48,6 %
CA VERSAILLES GRAND PARC	18	63 %*	14	101 871	21,7 %
<i>*Hors Rocquencourt</i>					
SIEED	72	14 %	72	74 581	15,9 %
CA SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE	19	64 %	3	24 241	5,2 %
CC CŒUR D'YVELINES	31	23 %	7	23 494	5 %
CC GALLY MAULDRE	11	9 %	4	11 342	2,4 %
<b>COLLECTIVITES ADHERENTES</b>		<b>51%</b>	<b>112</b>	<b>463 841</b>	<b>98,8 %</b>
<b>COLLECTIVITES SOUS CONVENTION</b>					
CU GRAND PARIS SEINE ET OISE	73		4	5 804	1,2 %
<b>TOTAL</b>					
<b>SIDOMPE</b>			<b>116</b>	<b>469 645</b>	<b>100 %</b>

### Répartition des compétences exercées

Mode d'organisation	Ordures ménagères		Verre		Papiers graphiques		Emballages ménagers		Déchets en déchèterie	Déchets verts	Encombrants	Déchets dangereux	Déchets des services techniques
	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV					
COLLECTE													
TRAITEMENT													

Opérations assurées par le Sidompe

Opérations assurées par l'EPCI de collecte

## La Vie du Syndicat

### Elus locaux

#### Le Comité

Le Sidompe est administré par un comité syndical composé d'élus locaux représentant les collectivités adhérentes, dans la même représentation que les communes (112).

Le comité est composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune.

Son rôle :

- voter les budgets,
- fixer les modalités de gestion du Sidompe,
- définir la politique du Syndicat et décider des investissements à réaliser,
- délibérer sur les demandes d'adhésion ou de retrait des collectivités,
- élire parmi ses membres les quinze membres de son Bureau, ainsi que les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

#### Le Bureau

Les réunions du Comité Syndical sont précédées de séances de travail des membres du bureau qui étudient les dossiers soumis au vote du Comité syndical.

#### Le Président

Guy PELISSIER – SIEED

#### Les 4 Vice-Présidents

1<sup>ère</sup> Vice-Présidente : Joséphine KOLLMANNSBERGER – SAINT QUENTIN EN YVELINES CA

2<sup>ème</sup> Vice-Président : Philippe PAIN – CA VERSAILLES GRAND PARC

3<sup>ème</sup> Vice-Présidente : Laurence BACLE – CC CŒUR D'YVELINES

4<sup>ème</sup> Vice-Président : Daniel FEREDIE – SIEED

#### Les 10 Assesseurs

Nadine GOHARD - CC CŒUR D'YVELINES

Bruno BOUSSARD - SAINT QUENTIN EN YVELINES CA

Eva ROUSSEL - SAINT QUENTIN EN YVELINES CA

Jean-Luc JANNIN - SIEED

Annie JOSEPH - SIEED

Marc TOURELLE - CA VERSAILLES GRAND PARC

Aurélie PIACENZA - SIEED

Alain SANSON - CA VERSAILLES GRAND PARC

Denise PLANCHON - SIEED

Françoise BEAULIEU - SAINT QUENTIN EN YVELINES CA

### Agents territoriaux

Le SIDOMPE est composé de 3 agents :

- 1 Attachée principale détachée sur l'emploi de Directrice Générale des Services
- 1 Rédactrice principale de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 Technicienne principale de 1<sup>ère</sup> classe

## Réunions publiques

En raison de la pandémie de Covid-19, l'assemblée délibérante s'est réunie en présentiel et en distanciel, ainsi que prévu par la délibération du Sidompe n°2021/03/07 du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Les compte-rendu des réunions publiques du Comité Syndical sont adressés dans leur intégralité aux Présidents des collectivités adhérentes ainsi qu'aux délégués titulaires et suppléants.

1 <sup>er</sup> MARS 2021	22 MARS 2021
<p><b>APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020</b></p> <p><b>UTILISATION D'UNE PARTIE DU TERRAIN OUEST : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DU TERRAIN OUEST AU SIEED</b></p> <p><b>ADOPTION DES REGLES D'ORGANISATION DES SEANCES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE A DISTANCE PAR VISIOCONFERENCE A RAISON DES DIFFICULTES ACTUELLES LIEES A LA COVID.</b></p> <p><b>INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT</b> - DECISIONS DU PRESIDENT</p> <p><b>RESSOURCES HUMAINES</b> - RATIO AVANCEMENT DE GRADE - CREATION SUPPRESSION DE POSTE - MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL</p> <p><b>CITEO</b> - DOSSIERS D'APPEL A PROJET POUR « L'ADAPTATION DES CENTRES DE TRI AU TRI DE TOUS LES EMBALLAGES MENAGERS, ET AMELIORATION DES PERFORMANCES DE TRI » - DOSSIER D'APPEL A CANDIDATURE « EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI » (AAC ECT)</p> <p><b>MARCHE PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCES POUR L'ADAPTATION A L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI, L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE DU CENTRE DE TRI DE DECHETS MENAGERS RECYCLABLES DU SIDOMPE : ATTRIBUTION DU MARCHE</b></p> <p><b>DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 :</b> - BILAN DE L'ANNEE 2020 - LES FINANCES - LES INVESTISSEMENTS - ETAT DE LA DETTE - EVOLUTION DES EFFECTIFS</p> <p><b>QUESTIONS DIVERSES ...</b></p>	<p><b>APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2021</b></p> <p><b>INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT</b> - DECISIONS - CITEO-EMBALLAGES : PRESENTATION DU LIQUIDATIF 2019 - CITEO-PAPIERS : PRESENTATION 2019 (TONNAGES 2018) - ECO-MOBILIER</p> <p><b>FINANCES</b> - COMPTE DE GESTION 2020 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2020 - BUDGET PRIMITIF 2021 - TARIF D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES ET AUTRES DECHETS ASSIMILES - TARIF DE TRAITEMENT DES EMBALLAGES MENAGERS AU CENTRE DE TRI</p> <p><b>QUESTIONS DIVERSES ...</b></p>
<p><b>28 JUIN 2021</b></p> <p><b>APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 MARS 2021</b></p> <p><b>INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT</b> - DECISIONS DU PRESIDENT - POINT SUR LE MARCHE PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCES POUR L'ADAPTATION A L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI, L'EXPLOITATION, ET LA MAINTENANCE DU CENTRE DE TRI</p> <p><b>ADMINISTRATION GENERALE</b> - MODIFICATION DES STATUTS DU SIDOMPE - DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VERSAILLES GRAND PARC (CA VGP) POUR LES COMMUNES DE VERSAILLES, VELIZY-VILLACOUBLAY, ET DU CHESNAY-ROCQUENCOURT AU SIDOMPE</p> <p><b>QUESTIONS DIVERSES ....</b></p>	<p><b>14 DÉCEMBRE 2021</b></p> <p><b>APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2021</b></p> <p><b>INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT</b> - DECISIONS DU PRESIDENT - POINT SUR LE MARCHE PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCES POUR L'ADAPTATION A L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI, L'EXPLOITATION, ET LA MAINTENANCE DU CENTRE DE TRI</p> <p><b>ADMINISTRATION GENERALE</b> - CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CIG : RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT - ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL - PARTICIPATION POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SANTE DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE LABELLISATION</p> <p><b>FINANCES</b> - DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET 2021 - ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57</p> <p><b>QUESTIONS DIVERSES ...</b></p>

## Les déchets pris en charge par le Sidompe

Installation de traitement	Type de déchet	Capacité Max.	Maitrise d'ouvrage	Exploitant	Valorisation réalisée
Unité de Valorisation Energétique	Déchets ménagers	243 000 tonnes	Sidompe	CNIM TG	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production d'électricité</li> <li>- Production de chaleur pour réseau urbain</li> <li>- Recyclage des métaux issus des mâchefers</li> </ul>
				puis PAPREC* à partir de décembre	
Centre de tri de collecte sélective	Multi-matériaux	30 000 tonnes	Sidompe	CNIM TG	- Recyclage matières
	Emballages en verre	15 000 tonnes		puis SEPUR à partir du 1 <sup>er</sup> avril	- Recyclage verre

\* PAPREC ENERGIES RESEAU THIVERVAL-GRIGNON

## Changement d'exploitants

### Centre de tri

Lors du Comité Syndical du 1<sup>er</sup> mars 2021, les élus du SIDOMPE ont attribué à la société SEPUR, le Marché Public Global de Performance relatif aux travaux d'adaptation du centre de tri à l'extension des consignes de tri, ainsi que l'exploitation du centre de tri pour 8 ans, plus 2 ans renouvelables.

L'exploitation du centre de tri par l'entreprise SEPUR est effective depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Le centre de tri a fonctionné normalement jusqu'au 31 octobre, puis a fermé ses portes comme prévu pour 6 mois de travaux. Durant cette période de fermeture les emballages ménagers des collectivités sont transférés par gros porteurs au centre de tri SUEZ situé rue des Longs Rideaux à Limeil-Brévannes (94).

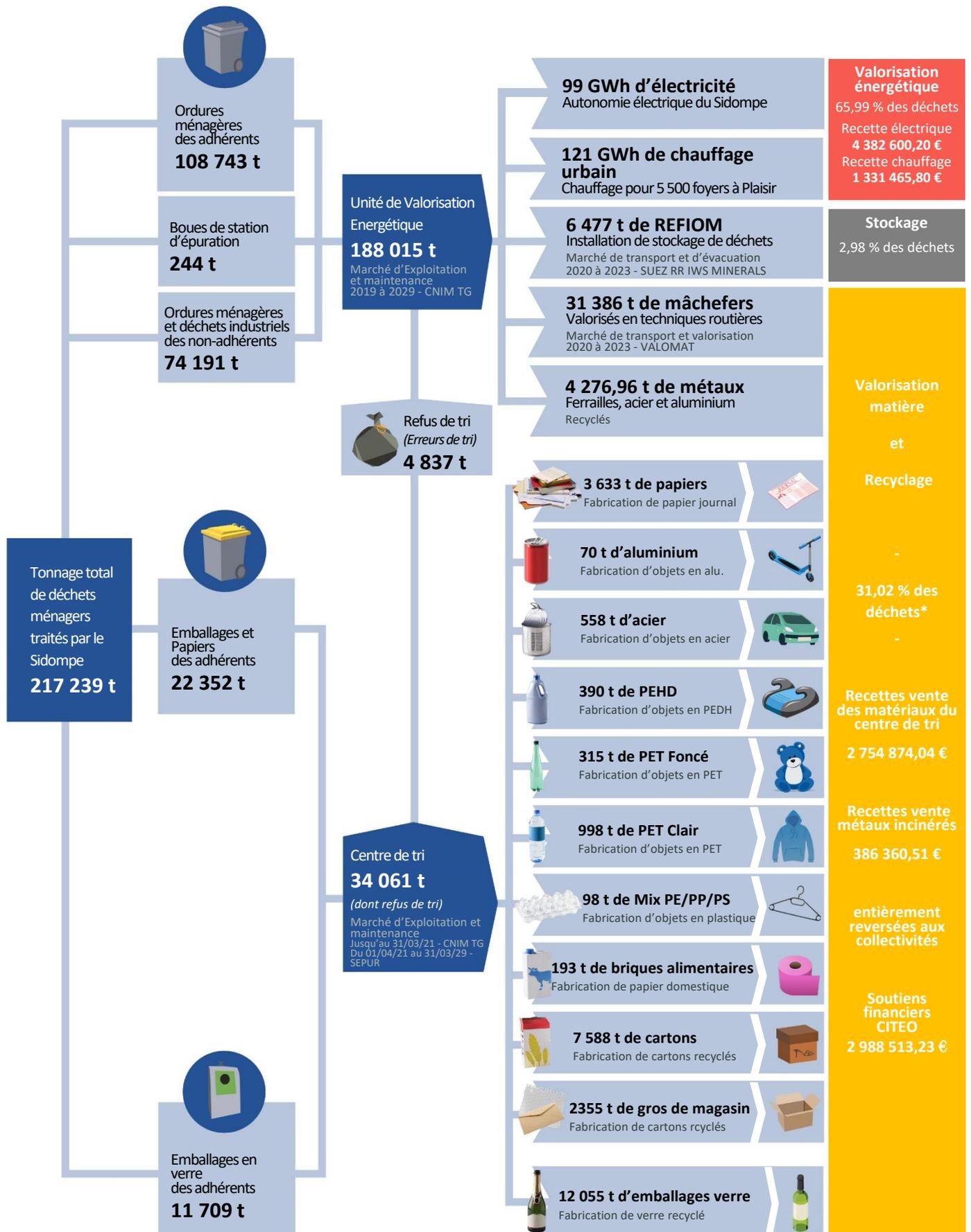
Cela n'engendre aucune modification dans les modes de collecte, les emballages ménagers étant toujours déposés sur le centre de tri du SIDOMPE ou sur le centre de tri de Nicollin à Buc pour le transfert des tonnages de la CAVGP.

Le stockage du verre a été transféré le 25 octobre sur la nouvelle aire de transfert, aménagée à cet effet, sur le site de SEPUR jouxtant le SIDOMPE (CR2T - 5 chemin de Plaisir - 78 850 THIVERVAL-GRIGNON), et ce pour toute la durée du marché d'exploitation.

### Unité de valorisation énergétique

Suite au changement d'actionnaire de la société CNIM THIVERVAL-GRIGNON, c'est désormais PAPREC ENERGIES RESEAU THIVERVAL-GRIGNON qui est titulaire du contrat d'exploitation de l'UVE. Ce changement d'actionnaire a été acté par un avenant correspondant à la phase 3 « Exploitation/maintenance » du marché CREM relatif aux travaux d'optimisation énergétique du Centre de Valorisation de Thiverval-Grignon.

# CHIFFRES CLEFS ET PRINCIPAUX MARCHÉS



L'écart entre les tonnages entrants et les tonnages sortants est dû à la freinte (perte de tonnages due à l'érosion, dispersion des poussières, évaporation ...) et également à la différence de stock d'emballages présents en début et en fin d'année.

\* Les métaux incinérés et les mâchefers font l'objet d'une valorisation matière après leur incinération. Pour éviter un double compte dans les calculs des pourcentages, ils ont été soustraits de la valorisation énergétique et ajoutés dans la valorisation matière.

# L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE



L'UVE de Thiverval-Grignon se préoccupe quotidiennement des impacts et des risques engendrés sur l'Environnement, la Santé, et la Sécurité au Travail.

Le site est certifié **ISO 45 001** depuis 2018 (**OHSAS 18 001** depuis 2004), **ISO 14 001** depuis 1999 et **ISO 50 001** depuis 2018 ;



## L'UVE en bref

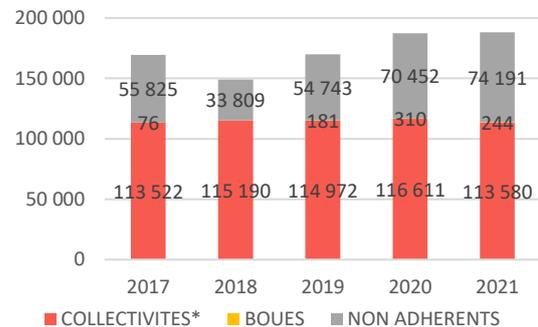
- ▶ 188 000 tonnes d'ordures ménagères
- ▶ 97,5 % de rendement énergétique (RE)
- ▶ 93,6 % de performance énergétique (Pe)
- ▶ 5 500 équivalents logements chauffés par l'installation
- ▶ 99 363 MWh de production électrique
- ▶ 4,4 Millions € de recette électrique
- ▶ Rejets de polluants très en-deçà des seuils réglementaires
- ▶ Traitement des fumées par voie sèche
- ▶ Réduction des oxydes d'azote
- ▶ Panache de vapeur d'eau réduit
- ▶ 96,5 % des déchets valorisés



## Tonnages de déchets traités

Le tonnage 2021 d'ordures ménagères incinérées est assez stable (+0,34 %). Les apports en provenance des collectivités connaissent une de leur plus forte baisse de ces 10 dernières années, avec - 2,7 %. Les apports des non-adhérents maintiennent la stabilité de l'activité grâce à une hausse de 5,3%.

	COLLECTIVITES*	BOUES DE STEP	NON ADHERENTS	TOTAL
2017	113 522	76	55 825	169 423
2018**	115 189	0	33 809	148 998
2019**	114 972	181	54 743	169 896
2020***	116 611	310	70 452	187 373
<b>2021</b>	<b>113 580</b>	<b>244</b>	<b>74 191</b>	<b>188 015</b>

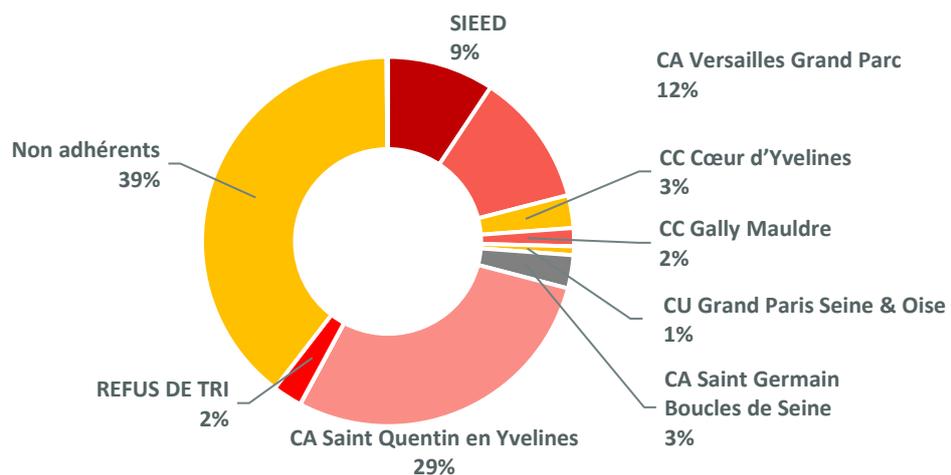


\* Tonnages issus des collectivités adhérentes et des 4 collectivités de la CU GPS&O. Ces tonnages comportent les ordures ménagères et assimilées, et tous les refus de tri.

\*\* Les travaux d'optimisation ont perturbé le fonctionnement normal de l'usine ce qui a entraîné un déficit de tonnages d'ordures ménagères.

\*\*\* L'épidémie de Covid-19 a impacté l'apport des déchets ménagers. 1 773,7 T d'emballages ménagers ont été acheminés et valorisés par l'UVE du 19 mars et le 16 avril 2020.

## Provenance des tonnages entrants



## Les tarifs d'incinération au 1<sup>er</sup> avril 2021

Collectivités adhérentes au SIDOMPE :

77 € HT / TONNE

Entreprises privées, administrations, collectivités non-adhérentes et services divers :

81 € HT / TONNE

## La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)

Ainsi que prévu par la loi de finances 2009, la TGAP est appliquée sur chaque tonne de déchets réceptionnés dans une installation d'incinération de déchets ménagers et assimilés. Grâce aux travaux d'optimisation énergétique de l'UVE, la TGAP a été divisée par 4 en 2019 mais la nouvelle loi de Finances de 2019 a augmenté à nouveau cette taxe, qui est passé à 8,00 euros par tonne en 2021.



## Valoriser les déchets résiduels

L'Unité de Valorisation Energétique est une usine d'incinération où les ordures ménagères deviennent une ressource. En 2021, les records de production d'énergie sont battus !

### Production de chauffage urbain

**Un record historique de fourniture de chaleur au Resop est franchi, avec + de 60 000 MWh fournis cette année !**

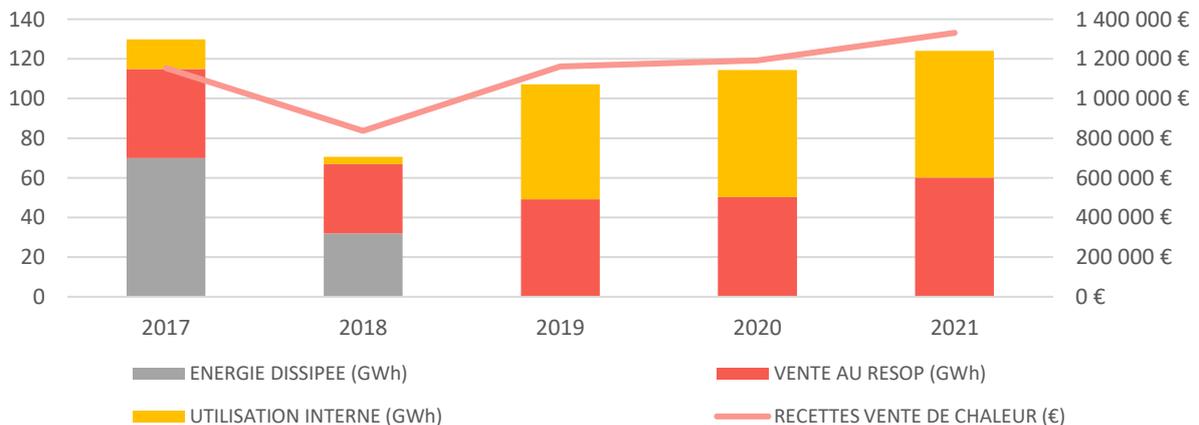
Le RESOP est le réseau de chaleur urbain de la ville de Plaisir. Il est chauffé par le réseau de vapeur de l'UVE, en fonction des besoins d'utilisation.

Ses tuyaux d'eau à 120 °C circulent sous les rues de la ville de Plaisir pour alimenter en chauffage et en eau chaude de nombreux bâtiments (équivalents à **5500 logements**), qui bénéficient ainsi d'un mode de chauffage écologique et économique depuis près de 35 ans.

Une partie de la chaleur est également utilisée en interne, dans l'usine.



PRODUCTION DE CHALEUR (GWh)	ENERGIE DISSIPEE (GWh)	UTILISATION INTERNE (GWh)	VENTE AU RESOP (GWh)	VENTE AU RESOP (GWh)	Prix de vente moyen d'1 Mwh	RECETTES CHALEUR (€)	
2017	130	70	15	45	44,881	25,72 €	1 154 382,00 €
2018*	71	32	4	35	34,878	24,00 €	837 072,00 €
2019*	107	0	58	49	49,187	23,61 €	1 161 635,66 €
2020*	114	0	64	50	50,364	23,69 €	1 193 119,81 €
<b>2021</b>	<b>121</b>	<b>0</b>	<b>61</b>	<b>60</b>	<b>60,071</b>	<b>22,16 €</b>	<b>1 331 445,80 €</b>



\* Les travaux d'optimisation ont perturbé le fonctionnement normal de l'usine ce qui a entraîné un déficit de tonnages d'ordures ménagères.

## Générer de l'électricité



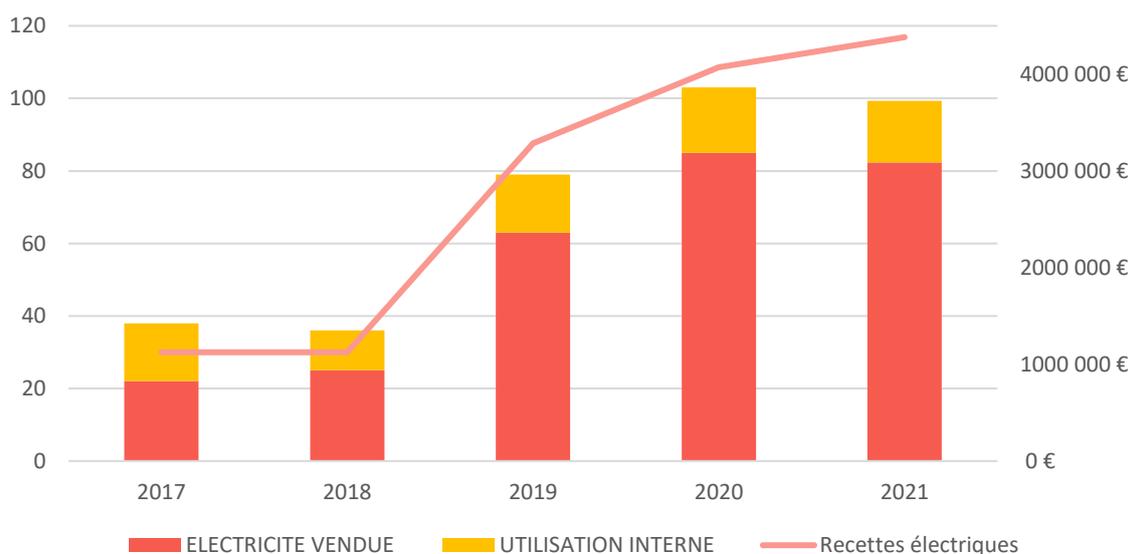
L'énergie dégagée par la combustion des déchets sous forme de vapeur surchauffée alimente un turboalternateur pour produire 100 000 MWh/an d'électricité.

Grâce à cette grande production, l'UVE et le centre de tri sont totalement autonomes en énergie.

Le surplus est vendu à EDF, et les recettes annuelles 2021 sont de 4 382 600,20 €.

PRODUCTION D'ELECTRICITE (GWh)	ELECTRICITE VENDUE (GWh)	AUTOCONSOMMATION (GWh)	RECETTES ELECTRIQUES
2017	38	22	1 125 000 €/an
2018*	36	25	1 125 000 €/an
2019*	79	63	3 286 524 €
2020	103	85	4 071 022 €
<b>2021</b>	<b>99</b>	<b>82</b>	<b>4 382 600,20 €</b>

PRODUCTION D'ELECTRICITE en GWh



\* Les travaux d'optimisation ont perturbé le fonctionnement normal de l'usine ce qui a entraîné un déficit de tonnages d'ordures ménagères.

# Valoriser les matériaux issus de l'incinération

## Tonnages des REFIOM et MACHEFERS

	MACHEFERS				REFIOM
	Résidus d'incinération récupérés en sortie de four				Résidus de l'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères
	MACHEFERS	Dont ACIER	Dont ALUMINIUM	FERRAILLE	
2017	30 298,04 T	302 T	295 T	2 898 T	4 308,79 T
2018	26 705,30 T	195 T	117 T	2 368 T	3 404,18 T
2019	27 515,12 T	323,74 T	261,18 T	3 165,74 T	5 720,50 T
2020	31 506,28 T	352,08 T	342,90 T	4 162,86 T	6 965,29 T
<b>2021</b>	<b>31 385,50 T</b>	<b>217,34 T</b>	<b>304,26 T</b>	<b>3 755,36 T</b>	<b>6 477,36 T</b>

## Valoriser les mâchefers



Les mâchefers sont les résidus d'incinération récupérés en sortie de four. Ils sont composés de verre, silice, alumine, calcaire, chaux, métaux ferreux et non-ferreux, sels, eau et composés organiques...

Ils représentent 16,7 % du poids des ordures ménagères incinérées.

Ferraille	Mâchefers	Acier & Aluminium
3 755,36 T	31 385,50 T	Acier : 217,34 T Aluminium : 304,26 T
Après l'incinération la ferraille incinérée est isolée des mâchefers par un déferrailleur (tambour magnétique). La recette est entièrement reversée aux collectivités.	Les mâchefers sont transférés sur une plateforme qui permet de les transformer en matériaux inertes après maturation.	L'acier et l'aluminium encore contenus dans les mâchefers sont transportés chez nos repreneurs pour être recyclés. Les recettes sont conservées par l'entreprise de valorisation des mâchefers, conformément aux clauses de son marché.
La ferraille est rachetée par la société ARCELOR.	Les mâchefers sont valorisés par VALOMAT.	L'acier est racheté par la société ARCELOR et l'aluminium par la société CORNEC.
Recyclage	Recyclage	Recyclage

## Eliminer les REFIOM



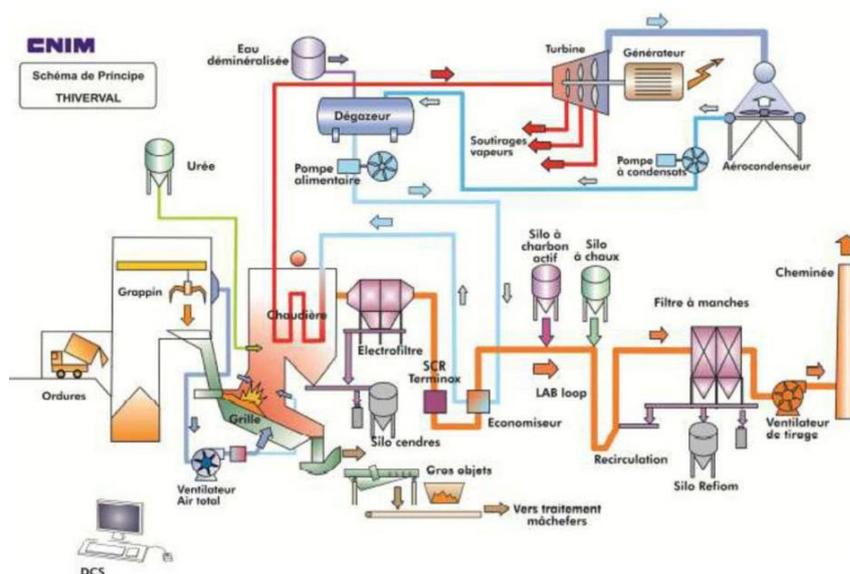
Les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères sont constitués des résidus issus du dépoussiérage et du lavage des gaz (cendres, gâteaux de filtration, réactifs).

Ils représentent 3,45 % du tonnage des ordures ménagères incinérées. Ils sont évacués par SUEZ et éliminés à l'ISDD de VILLEPARISIS (77).

## Contrôler les rejets atmosphériques

**Les nouvelles technologies mises en œuvre depuis 2019 économisent l'eau et l'énergie et réduisent l'utilisation des réactifs.**

En sortie des chaudières, les fumées sont traitées avant rejet à l'atmosphère par un dispositif complet d'épuration. C'est un traitement par voie sèche à la chaux, sans panache à la cheminée, permettant d'obtenir des valeurs de rejets respectant les réglementations en vigueur, et notamment les prescriptions de l'Arrêté Ministériel du 20 septembre 2002.



L'UVE est une **installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)**, soumise à **autorisation préfectorale**. Les **réglementations européenne et française** imposent le respect de valeurs limites d'émission extrêmement strictes. La **DRIEE** contrôle très régulièrement toutes les analyses et l'incinérateur grâce à des visites régulières. En application du décret n°2012-189 du 7 février 2012, la dernière **Commission de Suivi de Site (CSS)** s'est réunie le 3 décembre 2021.

### → Contrôles continus lors du fonctionnement

Des mesures sont effectuées en continu lors du fonctionnement de l'UVE.

Les paramètres de traitement sont modifiés si l'incinération n'est pas optimum. En cas de défaillance de la chaîne de mesure, le fonctionnement de la ligne est immédiatement stoppé.

### → Contrôles des rejets par un organisme extérieur agréé accrédité COFRAC

Des contrôles sont également commandités par l'exploitant, conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

### → Contrôle des retombées atmosphériques



Depuis 2005, le Sidompe fait réaliser chaque année une campagne de mesures des retombées atmosphériques par un bureau d'étude spécialisé indépendant. 8 jauges Owen sont installées et les poussières qu'elles contiennent sont analysées pour déceler les métaux lourds, les dioxines et les furannes. Les prélèvements ont toujours montré que l'UVE n'avait pas d'impact significatif en termes de pollution sur son environnement proche.

# LE CENTRE DE TRI



02 novembre – Démontage de l'ancien process



24 novembre - Installation du nouveau trommel



31 décembre - Installation des alvéoles

## Calendrier prévisionnel des travaux :

- 23 octobre 2020 : lancement de la consultation
- 05 mars 2021 : notification du *Marché Global de Performances pour l'adaptation à l'extension des consignes de tri, l'exploitation et la maintenance du centre de tri de déchets ménagers recyclables* à la société SEPUR.
- 1<sup>er</sup> avril 2021 : début des études de conception
- 1<sup>er</sup> novembre 2021 : arrêt du centre de tri et début des travaux
- 30 avril 2022 : achèvement des travaux, puis essais, mise au point et réouverture progressive courant mai du centre.
- juillet 2022 : mise en service industriel

## TRAVAUX DE MODERNISATION

**Le centre de tri du SIDOMPE se modernise pour s'adapter à l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques et aux petits emballages métalliques.**

Ces travaux représentent un investissement de la collectivité de près de 17M€ dont environ 4M€ seront financés par les subventions de l'ADEME, de CITEO et de la région Île-de-France.

Il traitera environ 30 000 tonnes de déchets d'emballages recyclables et papiers par an issues de la collecte sélective dès 2022.

Les déchets passeront par une phase de tri mécanique, puis seront triés par un crible balistique (pour séparer les corps plats des corps creux), puis par différents modules de tri optique, où des lasers sépareront ensuite les emballages et les papiers en fonction de leur nature. Le tri sera ensuite affiné en cabine, avec un tri manuel très précis réalisé par les opérateurs de tri.

Ce nouveau process permettra d'augmenter les taux de recyclage : tous les emballages plastiques (pots, barquettes, sacs et films plastiques...) et les petits emballages en métal (capsules de café, couvercles...) seront captés afin de répondre aux objectifs de la loi relative à la transition énergétique et aux standards matériaux définis par l'éco-organisme CITEO.

Cette rénovation est aussi l'occasion d'une mise aux normes et d'un renforcement de la sécurité anti-incendie.

Une très grande attention est également portée sur l'amélioration du confort de travail des salariés, dont une majorité est employée dans le cadre d'une structure d'insertion professionnelle locale. Durant les travaux, les déchets d'emballages ménagers et papiers sont triés sur d'autres centres de tri.

Un nouveau circuit pédagogique sera ouvert afin de sensibiliser le grand public, et les visites du site devraient reprendre en octobre 2022.

## La capacité du centre tri



Capacité annuelle du centre de tri de 45 000 tonnes :

- 27 000 tonnes de déchets recyclables secs
- 15 000 tonnes de verre
- 3 000 tonnes de déchets d'emballages non ménagers

## Tonnages entrants au centre de tri

en tonnes	PAPIERS	EMBALLAGES	MULTIMATERIAUX	S/ TOTAL SANS LE VERRE	VERRE	TOTAL AVEC LE VERRE
2017	593,72	738,66	18 026,35	19 358,73	10 697,85	30 056,58
2018	181,82	342,12	18 711,48	19 235,42	10 866,04	30 101,46
2019	-	-	19 593,50	19 593,50	11 142,30	30 735,80
2020	-	-	19 379,26 traitées* 21 152,96 apportées par les adhérents	19 379,26*	12 125,02	31 504,28 traitées* 33 277,98 apportées par les adhérents
2021	-	-	22 351,99	22 351,99	11 708,88	34 060,87

\* Du 19 mars au 16 avril 2020, le centre de tri était fermé en raison de l'épidémie de Covid-19. 1773,7 T d'emballages ménagers ont été acheminés et valorisés par l'UVE.

Avec **34 060,87 tonnes** entrantes, le bilan 2021 du centre de tri est en augmentation de 8% par rapport à 2020, avec une hausse historique de +15 % des déchets multi-matériaux (emballages et papiers dans les bacs jaunes). La hausse du multi-matériaux est ramenée à +6% si on intègre aux tonnages 2020 les 1 773,7 t qui avaient dû être détournées vers l'UVE pendant la fermeture du centre de tri liée à la pandémie.

**Cette forte augmentation des emballages triés est probablement attribuable à une modification des pratiques de consommation pendant l'épidémie de covid-19 et à l'anticipation de l'extension des consignes de tri suite à la communication réalisée en fin d'année. Cela représente plus de 2,5 kg de tri supplémentaire par habitant !**

Après une année 2020 exceptionnelle pour le tri du verre, ce tonnage baisse de -3,43%, ce qui reste bien supérieur aux résultats des années précédentes.

## Les tarifs au 1<sup>er</sup> avril 2021

	Multi-matériaux	Emballages en verre
Collectivités adhérentes au SIDOMPE	159 €	10 €
Collectivités non-adhérentes et services divers Entreprises privées, administrations	170 €	11 €

## Les caractérisations

La caractérisation consiste à déterminer de façon précise le contenu d'une benne d'emballages ménagers pour une collectivité, en effectuant une répartition par matériaux.

Au cours de l'année 2021, **146 caractérisations** ont été effectuées.

## Les matériaux sortants du centre de tri

Sur les **34 060,87** tonnes réceptionnées au centre de tri, **28 252,78** tonnes de déchets ont été reprises par les entreprises de recyclages en 2021, et **4 836,46** tonnes de refus de tri ont été valorisées par incinération à l'UVE.

REPRENEURS		2017	2018	2019	2020	2021
<b>VERRE</b>	<b>VERALLIA</b> – Rozet Saint-Albin (02), Saint-Romain-le-Puy (42) et Chalon-sur-Saône (71)	10 654,48	10 550,46	11 201,72	12 213,04	12 054,64
<b>CARTONS</b>	<b>CDIF</b> - Pierrefitte (93)	4 922,70	5 333,17	5 685,42	6 291,71	7 588,32
<b>TETRA</b>	<b>REVIPAC</b> – Essety Hondouville (27)	189,74	216,94	168,66	118,66	193,02
<b>ALUMINIUM</b>	<b>CORNEC SA</b> - Lagny-sur-Marne (77)	27,16	28,52	29,56	29,68	69,88
<b>ACIER</b>	<b>ARCELOR MITTAL</b> – Dunkerque (59)	441,58	417,32	461,65	471,33	557,76
<b>PAPIERS</b>	<b>NORSKE SKOG</b> - Golbey (88)	5 323,00	4 923,30	4 545,78	3 632,80	3 633,05
<b>Emballages PET Clair (Q7)</b>	<b>PAPREC</b> - Limay (78)					117,84
<b>Mix PE/PP/PS</b>	<b>PAPREC</b> - Limay (78)					98,44
<b>PET CLAIR</b>	<b>PAPREC</b> - Limay (78)	997,23	984,78	1 020,52	1 053,46	880,36
<b>PET FONCE</b>	<b>PAPREC</b> - Limay (78)	325,06	357,52	348,16	334,02	314,70
<b>PEHD</b>	<b>PAPREC</b> - Limay (78)	421,50	530,68	503,78	433,68	389,90
<b>GDM</b>	<b>GDE</b>	1 924,34	2 181,81	2 146,28	1 990,76	2 354,87
<b>REFUS DE TRI</b>	<b>SIDOMPE</b> – UVE Thiverval-Grignon (78)	4 153,70	4 378,32	4 549,80	4 801,08	4 836,46
<b>TOTAL*</b>		<b>29 380,49</b>	<b>29 902,82</b>	<b>30 661 33</b>	<b>31 370,22</b>	<b>33 089,24</b>

\*L'écart entre les tonnages entrants et les tonnages sortants, est dû à la freinte (perte de tonnages due à l'érosion, dispersion des poussières, évaporation ...) et également à la différence de stock d'emballages présents en début et en fin d'année.

Les tonnages triés augmentent de 5,5 %, avec des refus de tri stables (+0,7%), ce sont donc bien les emballages recyclables qui sont en hausse cette année ! Le tri de qualité progresse et nous pouvons nous en féliciter !

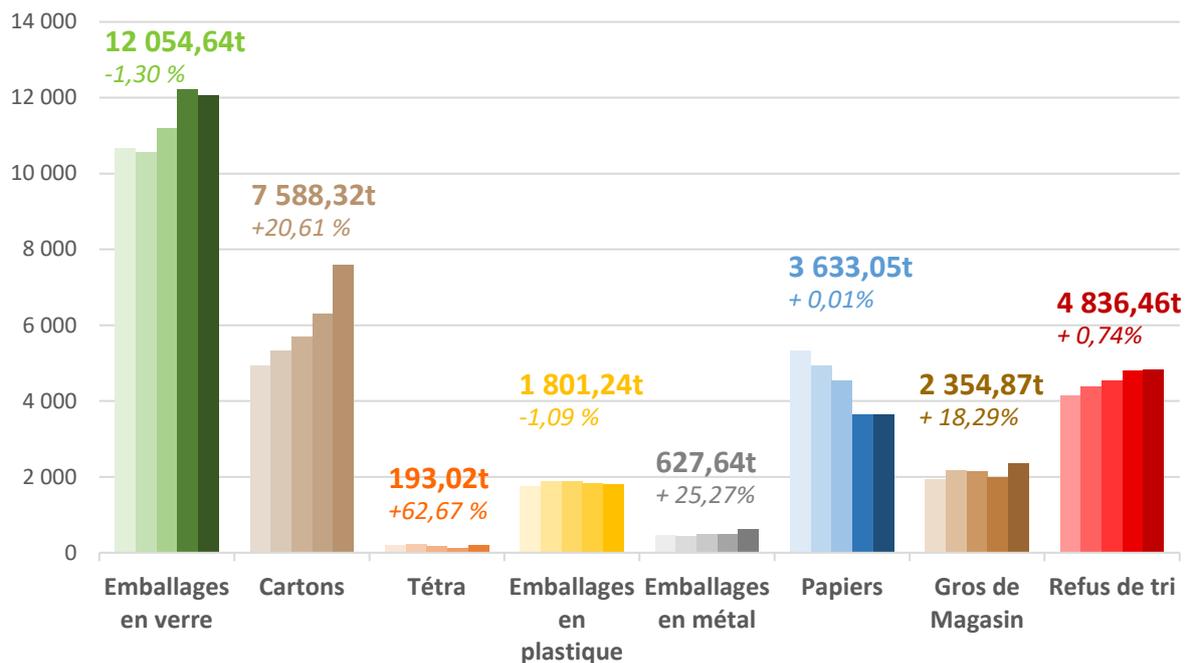
L'année 2021 reste marquée par la crise sanitaire de la COVID-19. Cela se traduit par une **modification des pratiques de consommation et par une hausse des livraisons qui font bondir les tonnages d'emballages : +20,6 % de cartons et + 18,3 % de gros de magasin.**

Trois autres matériaux connaissent une très forte progression : l'aluminium (+135,4%), l'acier (+18,3%) et les briques alimentaires ou tétra (+62,7%).

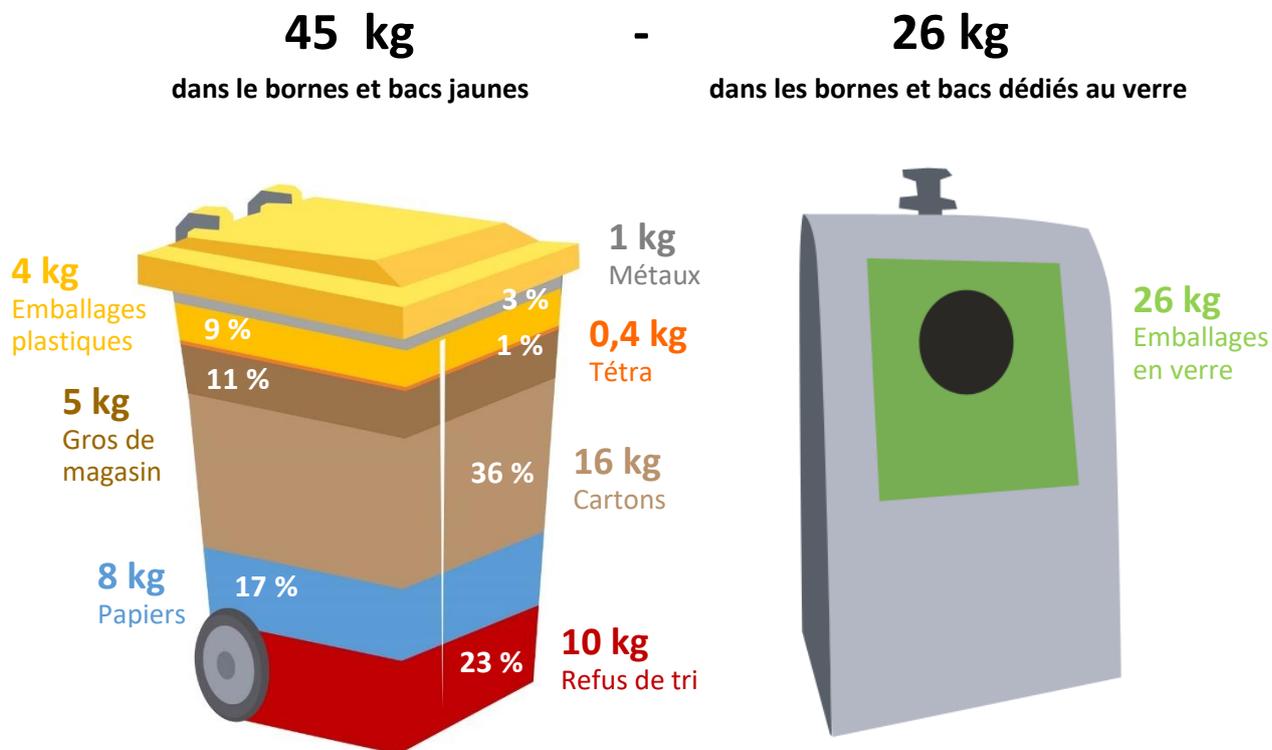
Le **papier** qui baissait chaque année depuis 6 ans se stabilise en 2021.

Les tonnages d'emballages en plastique sont en légère baisse par rapport à 2020 (-1,1%), même en prenant en compte les nouveaux flux générés par l'extension des consignes de tri.

## Evolution des tonnes de matériaux sortants du centre de tri sur 5 ans



## Composition moyenne du tri d'un habitant du Sidompe en 2021



# LA SENSIBILISATION ET LA PREVENTION

## L'insertion professionnelle

Dans le cadre du nouveau marché public du centre de tri débuté en avril 2021, les élus du Sidompe ont tenu à maintenir l'action d'insertion au bénéfice de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Le nouveau Titulaire SEPUR s'est ainsi engagé à recruter du personnel en insertion à hauteur de 50 000 heures /an.

Une chargée d'insertion professionnelle est affectée à temps plein au recrutement et à l'accompagnement de ces salariés en insertion au sein du centre de tri et ce pendant toute la durée du marché.

Sur les 32 postes d'agents de tri, 28 sont alloués à l'insertion. Le recours à l'intérim d'insertion est privilégié pour les remplacements.

L'objectif est de favoriser la reprise d'une activité professionnelle avec des revenus réguliers pour redonner une place dans la société à des personnes fragilisées socialement et en décrochage économique.

**En quelques chiffres, l'année 2021, c'est :**

**42 salariés en insertion** ont travaillé au centre de tri dont 6 recrutés au cours de l'année, avec :

- **29 %** de femmes,
- **19 %** de séniors,
- **36 %** de Demandeurs d'Emploi longue durée,
- **5 %** de travailleurs handicapés,
- **19 %** issus de « Quartier Prioritaire de la Ville ».

Au cours de l'année 2021, **42 %** des salariés en insertion ont retrouvé un emploi durable (CDI ou CDD + 6 mois) soit **11 personnes**.

## Les visites pédagogiques



L'épidémie de Covid-19, puis les travaux de fin d'année, ont poussé le Sidompe à interrompre les visites en 2021.

Le circuit pédagogique du centre de tri, construit en 2008, et l'exposition dédiée au recyclage, inaugurée en 2014, vont être modernisés pour présenter les nouvelles consignes de tri étendues à partir du mois d'octobre 2022.

Réservation en ligne  
[www.sidompe.fr](http://www.sidompe.fr)

Le SIDOMPE prend en charge la réservation et le financement des cars pour ses collectivités (sous conditions). Les visites sont animées par notre exploitant.



# L'accompagnement à l'extension des consignes de tri

L'extension des consignes de tri a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2022 afin d'assurer une harmonisation de la collecte des emballages et de la communication pour toutes les collectivités du Sidompe.

Des actions de communication cohérentes et harmonisées permettront de relancer le tri des déchets recyclables et d'augmenter les performances de recyclage. Elles sont également indispensables pour bénéficier des soutiens financiers complémentaires versés par CITEO.

Le Sidompe s'est engagé auprès de ses collectivités pour les accompagner dans la communication.

Une réunion d'information dédiée à présenter le projet, le planning d'actions et les outils de communication, a été organisée le 31 mai 2021. Un kit d'outils clef en main et personnalisable a été proposé.

Les efforts de communication devront continuer en 2022 et le Sidompe effectuera en cours d'année 2022 un retour sur les premiers résultats.

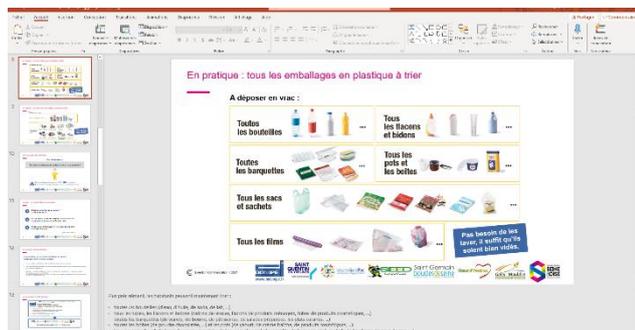


Mémo-tri, Affiche

Autocollants pour couvercle de bacs



Affiche locaux collectifs



PowerPoint, courrier et articles pré-rédigés pour la communication ...

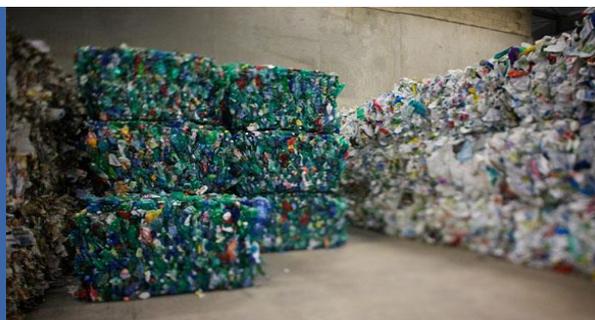
# LES SOUTIENS FINANCIERS

Au Sidompe, une partie des soutiens financiers des Eco-Organismes, et la totalité des recettes liées à la vente de leurs matériaux sont restitués aux collectivités.

## La vente des matériaux recyclables

*La reprise des matériaux représente une recette de 2 754 874,04 € en 2021.*

*Ces sommes perçues ont été intégralement reversées aux collectivités.*



Evolution des prix de reprise entre les différents matériaux :

Centre de tri	2017	2018	2019	2020	2021
Verre	250 380,28	252 894,53	273 097,94	233 034,04	201 102,20
Cartons	577 935,31	294 899,78	190 932,63	261 723,75	1 040 541,23
TETRA		1 518,58	1 180,62	1 186,60	2 028,52
Acier*	171 576,65	185 840,02	148 783,51	184 619,92	500 046,70
Aluminium	22 239,21	21 538,25	16 331,52	17 401,81	72 139,88
Plastique	256 402,37	487 584,06	475 562,02	332 150,32	439 363,52
Papiers	551 256,99	440 021,97	411 093,23	222 596,48	264 540,19
GDM	144 532,62	47 445,80	28 490,13	40 104,70	235 111,70
<b>Total (en €)</b>	<b>1 974 323,43</b>	<b>1 731 742,99</b>	<b>1 545 471,60</b>	<b>1 292 817,62</b>	<b>2 754 874,04</b>

\* acier issu de la collecte sélective et de l'incinération.

Comme 2020, l'année 2021 est marquée par la crise sanitaire de la COVID-19. Elle provoque un changement de consommation et les tonnages de déchets traités n'ont jamais été aussi élevés depuis l'ouverture du centre de tri en 2008.

La pandémie a aussi eu un impact sur les prix de reprise des matériaux, qui ont connu une hausse très importante entamée au cours du dernier trimestre 2020, due à une forte demande.

- Le prix de reprise du carton a continué sa hausse entamée fin 2020, son prix de rachat moyen est passé de 41,06€/T en 2020 à 138,33€/T en 2021 (0,08€/T au plus bas en 2020 et 158,08€/T au plus haut en 2021).

- L'acier de ferraille incinérée a triplé son prix de reprise par rapport à 2020 et le prix de l'acier de collecte sélective a doublé. Le prix de l'aluminium a profité de la même tendance à la hausse.

- Pour le plastique, les prix du PET foncé et du PEHD sont restés quasiment identiques sur l'année 2021, alors que le prix du PET clair a doublé au cours de l'année 2021.

- Pour le papier, le prix de reprise a entamé une reprise sur le deuxième trimestre 2021.

- Le prix de reprise du verre avait chuté de 24,38€/T à 13,21€/T au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 dû à la crise sanitaire. Ce prix a évolué constamment chaque trimestre 2021, pour revenir à 22,18€/T au T4 2021.

## Les soutiens CITEO



### Les soutiens du papier

Le soutien CITEO-PAPIERS est versé pour soutenir le recyclage des papiers (papiers de bureau, papiers issus de la collecte sélective, GDM). Ce contrat au titre de la filière des papiers graphique est effectif depuis le 1er janvier 2018.

Pour les tonnages de l'année 2019 (soutien 2020), le SIDOMPE a déclaré 4 317,95T de papiers issus de la collecte sélective et 2 146,29T de Gros de Magasins.

**Le montant du soutien versé par CITEO a été de 303 905,89 €, intégralement reversé aux EPCI selon leur performance de tri.**

- Soutien année 2019 (tonnage 2018) : 319 999,53 € (papiers issus de la collecte sélective : 4 9023,35T et GDM : 2 181,85T)

- Soutien année 2018 (tonnage 2017) : 325 607,84 € (papiers issus de la collecte sélective : 5 323,07T et GDM : 1 924,34T)

### Les soutiens des emballages recyclables

Le contrat CITEO – CAP 2022 Barème F est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. La délibération du 13 décembre 2017 valide la répartition des soutiens reversés aux collectivités et ceux conservés par le SIDOMPE.

CITEO a établi le liquidatif 2020, d'un montant total de **3 339 068,53 €**, qui reprend l'ensemble des soutiens versés au SIDOMPE.

Pour mémoire les montants des liquidatifs précédents étaient :

- liquidatif 2019 : 3 339 068,53 €

- liquidatif 2018 : 3 339 068,53 €

- liquidatif 2017 : 3 223 963,01 €

Les principales données du liquidatif 2020 sont les suivantes :

#### **A/ SOUTIEN AU SERVICE DE LA COLLECTE SELECTIVE (SCS) :**

Ce soutien a pour objet la valorisation des résultats de recyclage des matériaux issus de collecte sélective, il comprend un soutien de base par tonne soutenue, auquel s'ajoute un soutien à la performance de recyclage.

Le montant est de **2 091 377,52 €**, qui est intégralement reversé aux collectivités.

#### **B/ SOUTIEN A L'ACTION DE SENSIBILISATION AUPRES DES CITOYENS (SAS) :**

Ce soutien a pour objet de donner aux collectivités les moyens d'agir pour la sensibilisation des habitants au geste de tri en améliorant et consolidant la participation des habitants au dispositif.

Le montant est de **118 116,90€** intégralement reversé aux collectivités et réparti de la façon suivante:

- **Soutien par l'action (SADT) pour les Ambassadeurs du tri : 48 000€ pour 12 ambassadeurs du tri (ADT).**

Avec le nouveau barème F, CITEO soutient les ambassadeurs du tri dans la limite de 1 ADT pour 12 000 habitants. Cet agent doit effectuer des missions de communication de proximité sur la collecte et le tri des déchets ménagers, pour un minimum de 43 jours par an. Ce soutien est à présent de 4 000€ par

ambassadeur et n'est plus calculé sur les performances de tri des collectivités. Il est reversé aux collectivités en fonction du nombre d'ambassadeurs soutenus par l'EPCI.

- Année 2019 → 60 000,00€ pour 15 ambassadeurs du tri
- Année 2018 → 60 000,00€ pour 15 ambassadeurs du tri
- Année 2017 → 136 443,66€ pour 47 ambassadeurs du tri

- Sensibilisation par la communication (SCOM) : 70 116,90€.

Le soutien est désormais de 0,15ct par habitant, et est reversé aux EPCI selon le nombre d'habitants mentionné au contrat (467 446 habitants pour l'année 2020).

- Année 2019 → 69 738,75€ (464 925 habitants)
- Année 2018 → 69 460,20€ (463 068 habitants)
- Année 2017 → 47 491,96€ (auparavant le soutien était de 2,48€/tonne recyclée de collecte sélective)

#### **C/ SOUTIEN AU RECYCLAGE DES MATERIAUX RECUPERES HORS COLLECTE SELECTIVE (SRM) :**

Il est d'un montant de **49 940,31€** et correspond aux soutiens de 2 815,98T d'acier issu de mâchefers et 215,31T d'aluminium issu de mâchefers. Ce soutien est reversé en intégralité aux EPCI.

#### **D/ SOUTIEN AUTRES FORMES DE VALORISATIONS (SAV) :**

- Soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les OM résiduelles (SVE OMR) : 424 771,55€
- Soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les refus issus du centre de tri (SVE Refus) : 43 099,39€

Ces deux soutiens sont conservés par le SIDOMPE.

#### **E/ SOUTIEN DE TRANSITION ET CONTRAT D'OBJECTIF :**

Depuis le nouveau barème F, le soutien à la transition compense intégralement la différence de recette entre le soutien de l'année N et celui global de l'année 2016 qui sert de référence soit 3 339 068,53€.

Pour l'année 2020 le soutien à la transition est de **532 590,25€.**

Celui-ci est obtenu si les 3 objectifs sont atteints, selon 3 critères :

- Maintien des performances de recyclage par matériau au moins au niveau de celles relevées en 2016 (Critère 1).
- Recherche de moyens d'améliorer les performances environnementales et technico-économiques de la collecte et du tri (Critère 2).
- Fournir un échéancier prévisionnel de mise en œuvre des moyens permettant que l'extension des consignes de tri soit opérationnelle avant fin 2022 (Critère 3).

Pour mémoire, le montant de ce soutien à la transition est dorénavant conservé par le SIDOMPE conformément à la délibération de répartition des soutiens, pour financer les transports des visites du centre de tri, approvisionner et financer les travaux du centre de tri pour le passage à l'extension des consignes de tri...

#### **F/ OPTION - SOUTIEN A LA CONNAISSANCE DES COUTS (SCC) :**

- Ce soutien optionnel a pour objet d'améliorer la connaissance des coûts afin que la collectivité puisse mesurer l'efficacité de son dispositif de collecte sélective et optimiser les moyens mis en place. Le soutien pour l'année 2020 est de **79 172,61€** reversé intégralement aux EPCI.

#### **G/ EVOLUTION DES SOUTIENS GLOBAUX :**

- Année 2020 → 7,14€/hab. (population SIDOMPE : 467 446 habitants)
- Année 2019 → 7,18€/hab. (population SIDOMPE : 464 925 habitants)
- Année 2018 → 7,21€/hab. (population SIDOMPE : 463 068 habitants)
- Année 2017 → 7,03€/hab. (population SIDOMPE : 459 358 habitants)

## Les bénéfices financiers

En 2021, les collectivités du Sidompe ont perçu 5 281 361,01€ de recettes, pour une dépense de traitement des emballages ménagers de 3 674 761,51 €.

	2021		
	34 061 tonnes emballages 469 645 habitants		
	€ HT	€HT / tonne	€HT / habitant
<b>Coût du tri pour les collectivités</b>	<b>3 674 761,51€</b>	<b>107,89 €</b>	<b>7,82 €</b>
	€ HT	€HT /tonne	€HT / habitant
Soutiens CITEO-Emballages *	2 566 490,44 €	75,35 €	5,46 €
Soutiens communication (n-1)	70 116,90 €	2,06 €	0,15 €
Soutiens ambassadeurs du tri (n-1)	48 000,00 €	1,41 €	0,10 €
Soutiens CITEO-Papiers 2020 (tonnage 2019)	303 905,89 €	8,92€	0,65 €
Vente des matériaux recyclables (T4n-1 et T1 à T3n)	2 292 847,78 €	67,32 €	4,88 €
<b>Recettes du tri reversées aux collectivités</b>	<b>5 281 361,01 €</b>	<b>155,05 €</b>	<b>11,24 €</b>

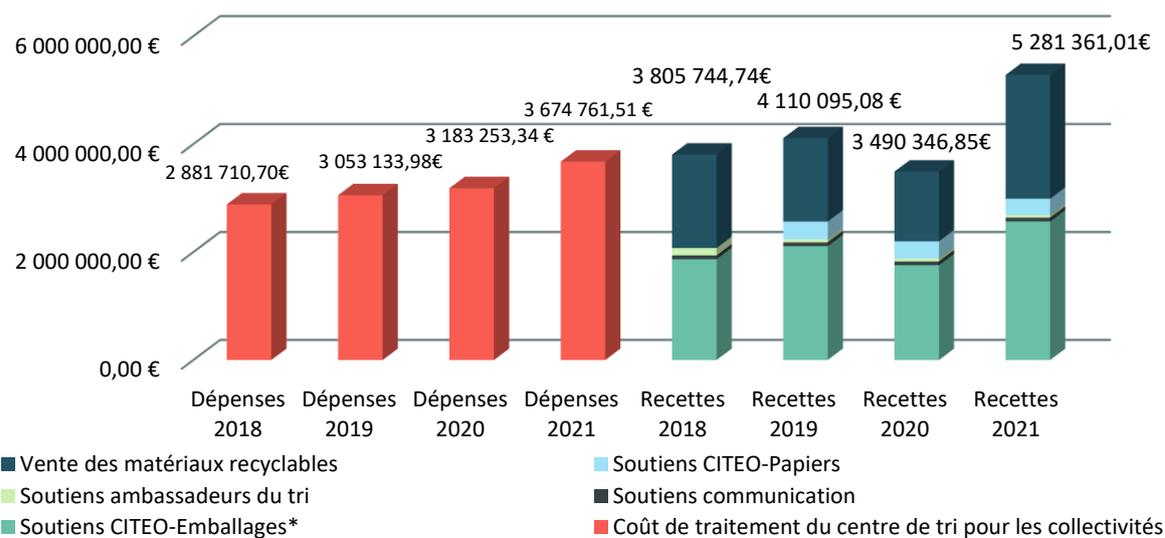
  

	2021		
	€ HT	€HT / tonne	€HT / habitant
<b>LE TRAITEMENT DU TRI SELECTIF RAPPORTE AUX COLLECTIVITES :</b>	<b>1 606 599,50€</b>	<b>47,17 €</b>	<b>3,42 €</b>

\* Emballages : versements acomptes 2021 (n) : 1 450 000€, acompte exceptionnel de 2020 pour régularisation : 300 000€ et liquidatif 2020 (n-1) : 816 490,44€

Les soutiens 2020 du contrat CITEO-EMBALLAGES ont été répartis de la façon suivante :

- Soutiens reversés aux collectivités : 2 338 607,34 €
- Soutiens conservés par le SIDOMPE : 1 000 461,19€



## Les soutiens du mobilier



Eco-Mobilier est l'Eco-organisme des Déchets d'Éléments d'Ameublements (DEA).

Grâce au contrat signé par le Sidompe, ses collectivités adhérentes bénéficient de :

- ▶ 13 bennes Eco-Mobilier sur leurs déchèteries (coûts de fonctionnement évités estimés à environ 584 647,23€\* en 2020 par Eco-Mobilier) ;
- ▶ soutiens financiers sur les meubles déposés dans les bennes Eco-Mobilier et sur les meubles mélangés dans les encombrants ou dans les bennes des 3 déchèteries non équipées ;
- ▶ soutien à la communication.

### Evolution des soutiens Eco-Mobilier

	2016 Versés en 2017	2017 Versés en 2018	2018 Versés en 2019	2019 Versés en 2020	2020 Versés en 2021
<b>DEA collectés en mélange (encombrants en porte-à-porte, bennes TV, Bois et Ferrailles des déchèteries)</b>					
Tonnages de DEA estimés en déchèteries	2 352,99 T	997,99 T	388,67 T	432,14 T	392,90 T
Tonnages de DEA estimés PAP	5 044,62 T	4 943,47 T	5 757,10 T	5 503,13 T	6 382,84 T
<b>DEA collectés en benne Eco-mobilier</b>					
Tonnages de DEA séparés	1 022,49 T	1 813,80 T	2 538,7 T	2 884,48 T	2 656,28 T
<b>COMMUNICATION</b>					
Soutiens communication	8 145,75 €	5 065 € <i>dont 3 145€ au Sidompe</i>	9 134,10 € <i>dont 4 403,35 € au Sidompe</i>	10 814,31 € <i>dont 7 734 € au Sidompe</i>	6 795,97 € <i>dont 2 437 € au Sidompe</i>
<b>TOTAL</b>					
Tonnages de DEA collectés	<b>8 420,10 T</b>	<b>7 755,26 T</b>	<b>8 684,47 T</b>	<b>8 819,75 T</b>	<b>9 432,02 T</b>
Soutiens financiers versés par Eco-Mobilier	<b>218 177,33 €</b>	<b>221 691,59 €</b>	<b>177 169,45 €</b>	<b>187 998,08 €</b>	<b>218 916,36 €</b>

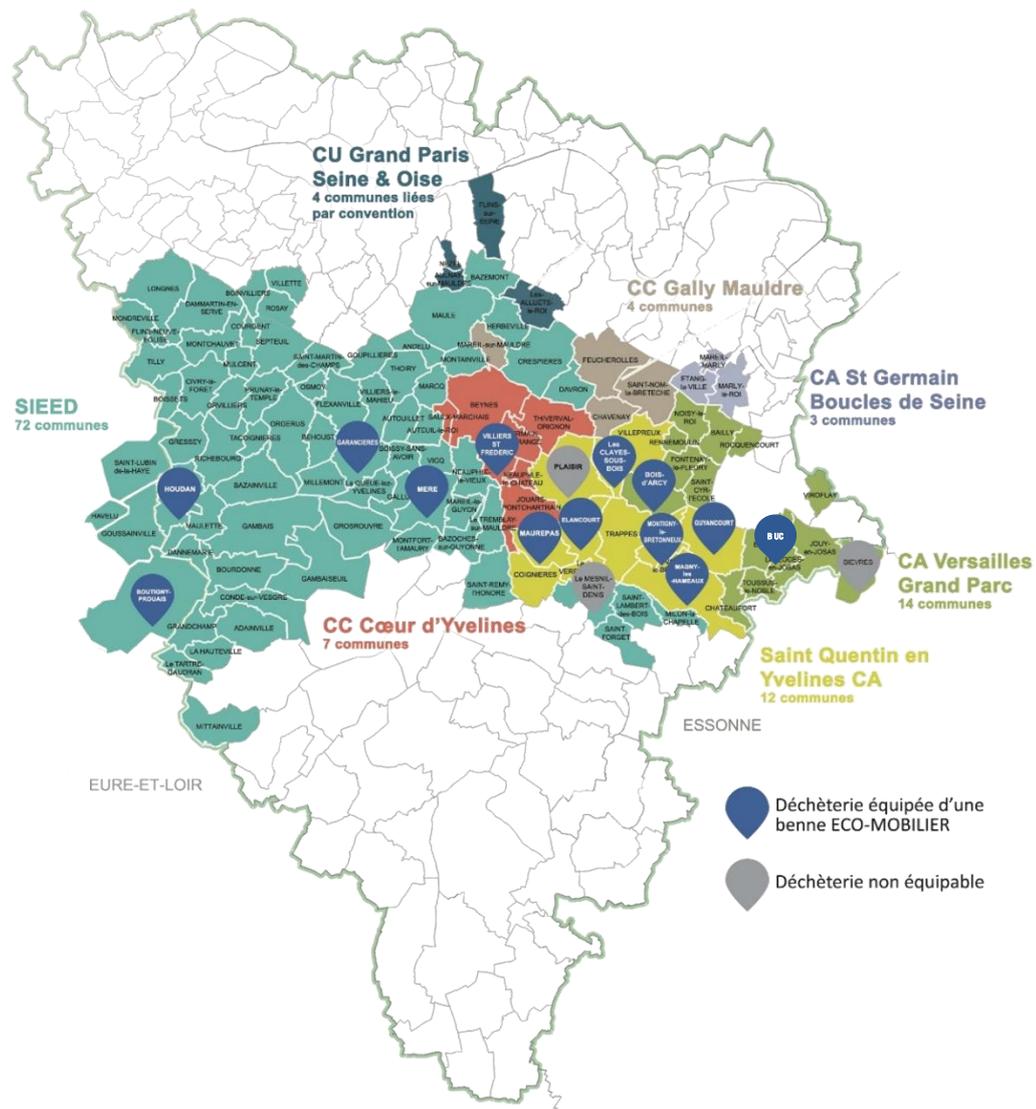
\* Coût calculé sur la base du coût moyen national constaté (collecte et traitement) pour atteindre les performances de recyclage et de valorisation.

### Caractéristiques du contrat 2019 - 2023

Eco-Mobilier prend en charge les coûts de la collecte séparée et participe aux coûts de la collecte non séparée sur la base d'un barème national. Les soutiens sont répartis comme suit :

- Soutien forfaitaire pour les déchèteries avec collecte séparée des DEA (2 500 € / an) ;
- Soutien forfaitaire pour les déchèteries avec collecte non-séparée des DEA (1 250 € / an) ;
- Soutiens variables relatifs à la collecte non séparée, proportionnels à la quantité de DEA estimée dans les encombrants et en déchèterie (bennes bois, ferraille et tout-venant) (montant variable en fonction de la provenance et du mode de traitement) ;
- Soutien information et communication : 0,05€ / habitant pour la collecte non séparée et 0,10€ / habitant pour la collecte séparée.
- Soutien à la part variable des coûts liés à la collecte séparée des DEA, proportionnel aux quantités de DEA. Il est déterminé en fonction du taux de remplissage des contenants à l'enlèvement et varie de 1€/t à 21€/t. L'objectif de cette modulation est d'optimiser le chargement des bennes (soutien maximum à partir de 2,4t de DEA / benne).

## Répartition des bennes Eco-Mobilier sur le territoire du Sidompe



### 13 bennes Eco-Mobilier sont installées sur les déchèteries du territoire

#### 2014

- Bois d'Arcy (CA Versailles Grand Parc)
- Méré (SIED)
- Elancourt (Saint Quentin en Yvelines CA)

#### 2016

- Villiers-Saint-Frédéric (CC Cœur d'Yvelines)
- Montigny-le-Bretonneux (SQY CA)

#### 2017

- Guyancourt (SQY CA)
- Magny-les-Hameaux (SQY CA)
- Maurepas (SQY CA)
- Houdan (SIED)
- Les Clayes-sous-Bois (SQY CA)
- Garancières (SIED)
- Boutigny-Prouais (SIED)

#### 2020

- Buc (CA VGP)

3 déchèteries ne peuvent pas être équipées : **Bièvres** (CA VGP), **Le Mesnil-Saint-Denis** (SIED) et **Plaisir** (SQY CA).

# LES ELEMENTS FINANCIERS

## Le compte administratif 2021

Pour information, les dépenses et les recettes principales du mois de décembre 2021 n'ont pas pu être rattachées à l'exercice 2021, d'une part en raison du changement de trésorerie et d'autre part du changement de nomenclature comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le Compte administratif est donc exceptionnellement établi sur 11 mois. Les résultats financiers annuels sont toutefois disponibles dans la matrice 2021. Le Compte Administratif 2021 présente au 31 décembre 2021 un excédent de fonctionnement de **8 693 155,72€** et un déficit d'investissement de **6 161 903,18€** soit un résultat excédentaire global de **2 531 252,54€** qui, compte tenu des restes à réaliser en investissement de **- 2 747 757,00€** est ramené à **- 216 504,46 €**.

Les principaux éléments étant repris ci-dessous :

		Chapitres		Réalisations	
FONCTIONNEMENT	F	D	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 292 397,90 €
	F	D	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	206 572,04 €
	F	D	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	23 505,74 €
	F	D	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	54 717,37 €
	F	D	66	CHARGES FINANCIERES	584 907,77 €
	F	D	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 988 513,23 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>17 151 275,05 €</b>
	F	R	70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	21 596 810,55 €
	F	R	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 120 811,42 €
	F	R	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	126 393,81 €
F	R	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	414,99 €	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>25 844 430,77 €</b>	
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>				<b>8 693 155,72 €</b>	

INVESTISSEMENT	I	D	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 765 605,54 €
	I	D	913	TRAVAUX D'AMENAGEMENT	63 749,80 €
	I	D	914	TRAVAUX D'OPTIMISATION DU CVD / UVE	873 125,16 €
	I	D	915	TRAVAUX DE MODERNISATION DU CENTRE DE TRI	3 738 012,12 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>10 440 492,62 €</b>
	I	R	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	23 505,74 €
	I	R	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	8 055 605,55 €
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>8 079 111,29 €</b>
	<i>RESULTAT DE L'EXERCICE</i>				<i>-2 361 381,33 €</i>
	<i>Déficit N-1 reporté en investissement (001)</i>				<i>-3 800 521,85 €</i>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>				<b>-6 161 903,18 €</b>	

RESULTAT DE CLOTURE	<b>EXCEDENT GLOBAL</b>	<b>2 531 252,54 €</b>
	<b>RESTES A REALISER</b>	<b>-2 747 757,00 €</b>
	<b>SOLDE DISPONIBLE</b>	<b>-216 504,46 €</b>

# CONCLUSIONS

## Les performances de recyclage

### Performances soutenues par CITEO

Performances de recyclage des emballages ménagers d'un habitant du Sidompe transmises par CITEO **ne prenant pas en compte les papiers, ni les gros de magasin** (en kilo par an) :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TOTAL (kg /hab /an)	35,81	36,54	35,89	37,34	37,72	38,23	39,36	39,14	39,78	38,55	<b>40,21</b>

*Base population CITEO 2014 à 2016 : 455 330 habitants*

*Base population CITEO 2017 : 459 358 habitants*

*Base population CITEO 2018 : 463 068 habitants*

*Base population CITEO 2019 : 464 925 habitants*

*Base population CITEO 2020 : 467 446 habitants*

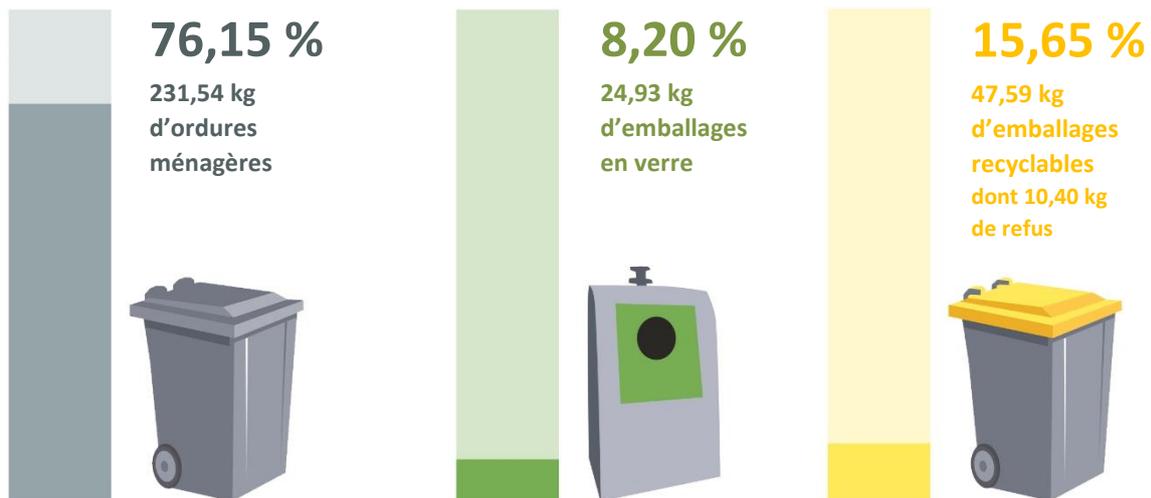
Soit une performance pour l'année 2020 au SIDOMPE de 40,21 kg/hab répartie en :

- 14,09 kg/hab emballages légers
- 26,12 kg/hab emballages verre

La performance nationale de recyclage pour l'année 2019 est de 51,5 kg/hab d'emballages ménagers par habitant dont 18,2 kg d'emballages légers et 33,3 kg d'emballages en verre.

## Composition des déchets ménagers d'un habitant du Sidompe

(calculée sur la base des déchets entrants issus des collectivités du Sidompe – 466 645 habitants – 108 743 t OMA, 11 709 t V et 22 352 t EMB)



## Les bénéfices environnementaux du recyclage

Votre tri a permis d'économiser l'équivalent en CO<sub>2</sub> correspondant à environ 2 919 tours de la Terre en voiture ! C'est 633 tours de plus que l'année dernière ! Bravo !

Votre tri de 12 054,64 T d'emballages en verre



Votre tri de 13 769,26 T de Papiers, Cartons et Tétra



Votre tri de 69,88 T d'aluminium



### Bénéfices environnementaux

Une économie en CO<sub>2</sub> de  
7 506 520 kg  
Soit un parcours en voiture de  
67 626 306 km  
Une économie d'énergie de  
67 469 596 Mégajoules  
Soit une consommation  
énergétique équivalente à  
10 380 578 jours de télévision

Une économie d'énergie de  
1 735 211 Mégajoules  
Soit une consommation  
énergétique équivalente à  
266 936 jours de télévision

Une économie en CO<sub>2</sub> de  
538 146 kg  
Soit un parcours en voiture de  
4 848 344 km  
Une économie d'énergie de  
9 223 182 Mégajoules  
Soit une consommation  
énergétique équivalente à  
1 418 983 jours de télévision

### Fabrication de nouveaux produits

26 785 321 bouteilles de 75 cl

1 484 710 rouleaux de papier  
toilette  
50 951 479 boîtes à chaussures

20 475 cadres de vélo de course  
ou 40 950 cadres de trottinette

Votre tri de 557,76 T d'acier



Votre tri de 1 312,90 T de plastiques Mix PET



Votre tri de 488,34 T de plastiques PEHD, PE, PP, PS



### Bénéfices environnementaux

Une économie en CO<sub>2</sub> de  
823 313 kg  
Soit un parcours en voiture de  
7 417 624 km  
Une économie d'énergie de  
4 565 593 Mégajoules  
Soit une consommation  
énergétique équivalente à  
702 270 jours de télévision

Une économie en CO<sub>2</sub> de  
3 078 751 kg  
Soit un parcours en voiture de  
27 737 638 km  
Une économie d'énergie de  
41 281 515 Mégajoules  
Soit une consommation  
énergétique équivalente à  
6 350 497 jours de  
Télévision

Une économie en CO<sub>2</sub> de  
1 038 699 kg  
Soit un parcours en voiture de  
9 358 059 km  
Une économie d'énergie de  
14 577 437 Mégajoules  
Soit une consommation  
énergétique équivalente à  
2 242 946 jours de télévision

### Fabrication de nouveaux produits

7 251 lave-vaisselles ou  
7 809 m de rail de train

682 708 couettes ou  
7 616 133 ours en peluche

559 638 arrosoirs ou  
2 424 608 bidons de lubrifiant

## LEXIQUE

- ADT** Ambassadeur Du Tri : Chargé d'information sur le tri et le recyclage qui a des missions de communication de proximité : animation, porte-à-porte, préparation et intervention dans les réunions publiques, actions vers les publics relais, interventions dans les écoles.
- AMO** Assistant à Maîtrise d'Ouvrage
- BOAMP** Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics
- BOUES** Déchets produits par une station d'épuration à partir des effluents liquides
- BP** Budget Primitif
- CA** Communauté d'Agglomération ou **CA** Compte Administratif
- CAO** Commission d'Appel d'Offres
- CAP** Contrat pour l'Action et la Performance (CITEO – Barème F)
- CC** Communauté de Communes
- CGCT** Code Général des Collectivités Territoriales
- C.I.A** Complément Indemnitaire Annuel
- CREM** Conception Réalisation Exploitation Maintenance (marché public de type CREM)
- CS** Comité Syndical
- CSS** Commission de Suivi de Site
- CT** Centre de Tri
- CTMU** Contrat Territorial pour le Mobilier Usagé (Contrat Eco-Mobilier 2019-2023)
- CTP** Comité Technique Paritaire
- CU** Communauté Urbaine
- CVD** Centre de Valorisation des Déchets ménagers
- DEA** Déchets d'Equipements d'Ameublement
- DGS** Directrice Générale des Services
- DMA** Déchets Ménagers et Assimilés
- DOB** Débat d'Orientation Budgétaire
- DR** Déchets Recyclables
- DRIEE** Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie
- ECT** Extension des Consignes de Tri
- ELA / TETRA** Emballages Liquides Alimentaires
- EMR** Emballages Ménagers Recyclables
- EPCI** Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- ETP** Equivalent Temps Plein
- FIBREUX** Ensemble des déchets papiers, cartons, cartons de déchèteries et Gros de Magasin
- FLUX DEVELOPPEMENT** Emballages en PET foncé et opaque, barquettes et PS
- FMA** Fond Mouvant Alternatif (type de camion)
- GATEAUX DE FILTRATION** Résidus et particules solides retenus à l'occasion d'opérations de filtration
- GDM** Gros de Magasin. C'est un ensemble de cartons et de papiers dont la qualité ne permet pas le recyclage dans la catégorie cartons ou papiers.
- GPS&O** Grand Paris Seine et Oise (Communauté Urbaine)
- GTA** Groupe Turbo-Alternateur
- IDF** Ile de France
- IFSE** Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise
- ISDD** Installation de Stockage de Déchets Dangereux
- JOUE** Journal Officiel de l'Union Européenne
- JRM** Journaux, Revues, Magazines (Ancienne consigne de tri. Remplacée aujourd'hui par « Tous les papiers se recyclent. »)
- LTECV** Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte
- MJ** MégaJoule
- MTD** Meilleures Techniques Disponibles
- MPPG** Marché Public Global de Performance
- NOTRe** Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe)

**NOx** Oxydes d'azote

**OM** Ordures Ménagères / **OMR** Ordures Ménagères Résiduelles

**OE** Objets Encombrants

**PAP** Porte A Porte

**PAV** Point d'Apport Volontaire

**PCC** Papiers Cartons Complexés (TETRA)

**PCM** Papiers Cartons Mélangés

**PCNC** Papiers Cartons Non Complexés

**PEHD** Polyéthylène Haute Densité (bouteilles ou flacons plastiques souvent opaques)

**PET** PolyEthylène Téréphtalate (bouteilles ou flacons plastiques souvent transparents foncés ou clairs)

**REFIOM** Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

**REP** Responsabilité Elargie du Producteur

**RESOP** Réseau Ouest Parisien

**RGPD** Règlement Général sur la Protection des Données

**RIFSEEP** Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise, et de l'Engagement Professionnel

**ROB** Rapport sur les Orientations Budgétaires

**SADT** Soutien par l'action pour les Ambassadeurs Du Tri

**SAS** Soutien à l'action de sensibilisation Auprès des Citoyens

**SCC** Soutien à la Connaissance des Coûts

**SCOM** Sensibilisation par la Communication

**SCS** Soutien au service de la Collecte Sélective

**SDIS** Service Départemental d'Incendie et de Secours

**SIDOMPE** Syndicat intercommunal pour la destruction des ordures ménagères et la production d'énergie

**SIEED** Syndicat intercommunale d'évacuation et d'élimination des déchets de l'ouest Yvelines

**SPS** Sécurité et Protection de la Santé (La coordination S.P.S vise à prévenir les risques et à prévoir l'utilisation de moyens communs lors d'un chantier de bâtiment ou de génie civil où interviennent plusieurs entrepreneurs ou travailleurs indépendants)

**SQY CA** Saint-Quentin-en-Yvelines Communauté d'Agglomération

**SRM** Soutien au Recyclage des Matériaux récupérés hors collecte sélective

**STEP** Station d'Épuration

**SVE** Soutien à la Valorisation Energétique des emballages restant dans les refus issus du centre de tri

**SVE OMR** Soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les ordures ménagères résiduelles

**SVE Refus** Soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les refus issus du centre de tri

**TEOM** Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

**TETRA / ELA** Emballages Liquides Alimentaires

**TGAP** Taxe Générale sur les Activités Polluantes

**TV** Tout Venant

**UVE** Unité de Valorisation Energétique

**VALORISATION ENERGETIQUE** Utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets (électricité, chaleur...)

**VALORISATION MATIERE** Mode de traitement des déchets permettant leur réemploi, leur réutilisation ou leur recyclage

# ANNEXE 1 - LISTE DES COMMUNES

## Adhérents :

### Le SIEED

#### 1 Syndicat Intercommunal de collecte des déchets

Adainville, Andelu, Auteuil-le-Roi, Autouillet, Bazainville, Bazemont, Bazoche-Sur-Guyonne, Béhous, Boinvilliers, Boissy-sans-Avoir, Bourdonné, Boutigny-Prouais, Civry-la-Forêt, Condé-sur-Vesgre, Courgent, Crespières, Dammartin-en-Serve, Dannemarie, Davron, Flexanville, Flins-Neuve-Eglise, Galluis, Gambais, Gambaiseul, Garancières, Goupillières, Goussainville, Grandchamp, Gressey, Grosrouvre, Havelu, Herbeville, Houdan, La Hauteville, Le Mesnil-Saint-Denis, La Queue-lez-Yvelines, Le Tartre-Gaudran, Le Tremblay-sur-Mauldre, Les Boissets, Longnes, Marcq, Mareil-le-Guyon, Maule, Maulette, Meré, Millemont, Milon-La-Chapelle, Mittainville, Mondreville, Montainville, Montchauvet, Montfort-l'Amaury, Mulcent, Neauphle-le-Vieux, Orgerus, Orvilliers, Osmoy, Prunay-le-Temple, Richebourg, Rosay, Saint-Forget, Saint-Lambert-des-Bois, Saint-Lubin-de-la-Haye, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Rémy-l'Honoré, Septeuil, Tacoignières, Thoiry, Tilly, Vicq, Villette, Villiers-le-Mahieu.

### C.A. de Versailles Grand Parc

Bailly, Bièvres, Bois d'Arcy, Buc, Chateaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les-Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Le Chesnay-Rocquencourt (partie Rocquencourt uniquement), Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Viroflay.

### C. A. Saint Germain Boucles de Seine

Etang-la-Ville, Mareil-Marly, Marly-le-Roi.

### Saint Quentin en Yvelines C.A.

Coignières, Elancourt, Guyancourt, La Verrière, Les Clayes-Sous-Bois, Magny-les-Hameaux, Maurepas, Montigny-le-Bretonneux, Plaisir, Trappes, Villepreux, Voisins-le-Bretonneux.

### C.C. Cœur d'Yvelines

Beynes, Jouars-Pontchartrain, Neauphle-le-Château, Saint-Germain-de-la-Grange, Saulx-Marchais, Thiverval-Grignon, Villiers-Saint-Frédéric.

### C.C. Gally Mauldre

Chavenay, Feucherolles, Mareil-sur-Mauldre, Saint-Nom-la-Bretèche.

## Convention :

### C.U. Grand Paris Seine et Oise

#### 1 Communauté Urbaine

Aulnay-sur-Mauldre, Flins-sur-Seine, Les Alluets-le-Roi, Nezel.



Travaux d'adaptation du centre de tri à l'extension des consignes de tri réalisés par le Sidompe avec le soutien financier de l'ADEME, CITEO, et la région Île-de-France

Financé par



Donnons ensemble une  
nouvelle vie à nos produits.



## SIDOMPE

Z.A. du Pont Cailloux – 4 route des Nourrices  
78850 THIVERVAL-GRIGNON  
Tél. 01 30 81 03 91 - Fax. 01 34 81 29 79  
SYNDICAT MIXTE  
e-mail : [info@sidompe.fr](mailto:info@sidompe.fr)